

Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers présents : 69 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 19 Absent(s) excusé(s) : 32 Absent(s) : 8
--	---	--

Date de convocation : 20 juin 2017

Vote(s) pour : 88
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 26 juin 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.
Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2017-06-26-CC-7 :

Prise de la délégation des aides à la pierre.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment son article L.301-5-1,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 février 2003 portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 11 juillet 2011 portant adoption du PLH de Metz Métropole,
VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2017 de Metz Métropole, et notamment son orientation "Renforcer la politique communautaire et la place de Metz Métropole" et sa fiche action n°21 "Etudier la prise de la délégation des aides à la pierre",
CONSIDERANT l'intérêt de se doter d'un outil pour piloter la mise en œuvre de la politique de l'habitat communautaire et ainsi compléter les actions déjà engagées dans ce domaine,

APPROUVE la prise de la délégation des aides à la pierre pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2018,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter formellement auprès du représentant de l'Etat la délégation de cette compétence,

AUTORISE Monsieur le Président à négocier et signer la convention de délégation des aides à la pierre, la convention de gestion pluriannuelle avec l'ANAH, et les conventions de mise à disposition des services de l'Etat pour l'exercice de la compétence ainsi que toutes pièces et documents contractuels se rapportant à cette affaire,

DELEGUE en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à Monsieur le Président ou son représentant la signature des agréments des opérations de logements sociaux et les décisions d'attributions des aides de l'ANAH.

Pour extrait conforme
Metz, le 27 juin 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

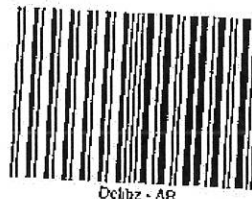


BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 26 juin 2017.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Installation d'un nouveau Conseiller communautaire titulaire et d'un nouveau Conseiller communautaire suppléant de la Commune d'Amarvillers. ✕	1	
Point 2 – Election d'un membre du Bureau. ✕	1	
<i>Annexe : Liste signatures vote.</i>	1	
Point 3.1 – Désignation dans diverses Commissions d'étude thématiques. ✕	1	
Point 3.2 – Désignation d'un représentant de MM à l'Assemblée Générale de l'AGURAM. ✕	1	
Point 3.3 – Désignation d'un représentant de MM à l'Assemblée Générale de l'Association Metz Congrès. ✕	1	
Point 3.4 – Désignation d'un représentant de MM au Conseil d'Administration de la régie HAGANIS. ✕	1	
Point 3.5 – Désignation d'un représentant de MM au Conseil d'Administration de la SAEML Mirabelle TV. ✕	1	
Point 3.6 – Désignation de représentants de MM au Conseil d'Administration de la nouvelle agence unifiée Inspire Metz. ✕	1	
Point 4 – Extension des délégations du Conseil au Président. ✕	1	
Point 5 – Modification du règlement intérieur de Metz Métropole. ✕	1	
<i>Annexe : Règlement intérieur.</i>	1	
Point 6 – Rapport d'activité de la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2016. ✕	1	
<i>Annexe : Rapport d'activité.</i>	1	
<i>Annexe : Procès-verbal de la Commission.</i>	1	
Point 7 – Prise de la délégation des aides à la pierre. ✕	1	
Nombre total des actes transmis : 12 délibérations dont 3 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 27 juin 2017
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
D.C.L.
29 JUIN 2017
ARRIVÉE
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ

Hélène KISSEL

